



Réponse au postulat de M. Musa Kamenica et consorts

« Plages accessibles-plages pour tous »

Rapport-préavis N° 2026/39

Lausanne, le 25 juin 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

L'accès aux rives du lac et la pratique de sport aquatique pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et les seniors représentent une priorité pour la Municipalité. Au cours des dernières années, des infrastructures accessibles ont été créées, en collaboration avec les acteurs régionaux du handicap. Un lift de mise à l'eau au Vieux port d'Ouchy et un système d'aide à la mise à l'eau nommé SEATRAC à la plage du Bourget viennent compléter les solutions déjà existantes et récemment mises en œuvre dans les piscines de Bellerive et de Mon-Repos. En outre, le personnel des piscines est formé pour accompagner et assister les personnes qui en auraient besoin. En parallèle, la Ville de Lausanne installera une potence d'aide à l'embarcation dans le nouveau port d'Ouchy. Cela permettra ainsi aux PMR d'embarquer plus facilement sur des bateaux pour pratiquer des sports nautiques.

Le présent rapport-préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

- 6. L'intégration & la citoyenneté
- 8. Du sport pour toutes & tous

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. Musa Kamenica « Plages accessibles-plages pour tous », déposé le 9 février 2021 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 30 mars 2021.

Le postulant invite la Municipalité à étudier l'opportunité de créer des plages accessibles pour toutes et tous, dans l'esprit inclusif de la politique d'accessibilité universelle de la Ville de Lausanne. En outre, il demande d'évaluer la possibilité d'installer des équipements adaptés en faveur des PMR et des personnes âgées, ainsi que de diffuser l'information au plus grand nombre sur ces aménagements, valorisant ainsi le bien-être de la population.

Ce postulat s'inscrit dans la volonté municipale de favoriser l'accès aux zones de baignades et d'offrir des infrastructures adéquates pour le plus grand nombre. Depuis plusieurs années, les rives du lac font l'objet de nouveaux aménagements. Elles offrent un accès à la baignade aux PMR et aux seniors. Le 5 décembre 2023, le Conseil communal a adopté le préavis N° 2023/40 « Créations de zones de baignades et autres réalisations para-lacustres ». Il prévoit CHF 1'800'000.- de crédits d'investissement, permettant la réalisation de nouveaux travaux d'aménagement des rives pour les publics susmentionnés.

Offrir la possibilité à chacune et à chacun de profiter du lac, quelles que soient ses possibilités motrices, est une priorité pour la Municipalité. Favoriser l'accès au lac pour toutes et tous contribue aussi à l'activité physique et donc au bien-être de toute la population. Par là même, ces accès favorisent la mise en œuvre de la notion d'égalité, à laquelle les autorités publiques sont tenues, en vertu du cadre normatif prévu par la

Constitution fédérale, la loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées et la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.

3. Réponse au postulat de M Musa Kamenica et consorts « Plages accessibles-plages pour tous »

3.1 Évolution des aménagements des rives du lac

La stratégie municipale évoquée en préambule s'est traduite par la création de plusieurs zones de baignade publiques : à la Jetée de la Compagnie (2019), au Vieux-Port d'Ouchy (2021), puis au Quai d'Ouchy (2022 et 2025), répondant à une forte demande. Ces deux derniers projets répondent en particulier aux attentes de la population et des touristes en matière d'inclusion.

3.2 Équipements adaptés en faveur des PMR et des personnes âgées

3.2.1 Les équipements pour les PMR

Dans le cadre de la valorisation continue des rives lausannoises, la Municipalité de Lausanne a mis en service une nouvelle plateforme en terrasse située au Vieux-Port d'Ouchy, à côté de celle existant depuis 2021. Cette nouvelle infrastructure, construite sur mesure pour la Ville de Lausanne, comporte un ascenseur hydraulique. Il permet aux PMR d'accéder directement au lac sans avoir besoin d'un fauteuil roulant spécifique. Fonctionnant à partir du réseau d'eau domestique, il ne nécessite aucune alimentation électrique ni aide extérieure. L'accès à ce dispositif se fait via un portail muni d'une serrure Eurokey. Profitant des travaux en cours, un marquage spécifique des volumes a été réalisé avec de la peinture, créant ainsi un contraste adapté aux personnes malvoyantes.

Pour s'adapter à la topographie des divers lieux de baignade publics de la commune, un aménagement dénommé SEATRAC Mover est disponible depuis le printemps 2025 à la plage du Bourget. Il permet aux utilisateurs et utilisatrices de se baigner de façon plus autonome. En plus de cet équipement, un vestiaire adapté aux PMR a été installé. Il est situé à proximité d'une douche et des WC publics pour PMR, du restaurant et des parkings. Les douches situées à proximité ont été transformées en 2025 pour y installer un siège facilitant l'usage pour les PMR.

Dans le courant de l'année 2026, une potence d'aide à l'embarcation complétera les installations existantes. Située dans le port d'Ouchy, qui n'est pas une zone de baignade, elle renforcera l'accès aux sports nautiques, marquant encore ici la volonté de la Municipalité d'offrir à toutes et tous un accès au lac et aux activités sportives. En parallèle, il est prévu encore en 2026 d'aménager des vestiaires pérennes accessibles aux PMR au Vieux-Port d'Ouchy et à la Jetée de la Compagnie.

D'autres sites des rives du lac sont à l'étude, dont le site des pyramides de Vidy qui constitue un lieu prioritaire en vue d'aménagements et d'un accès facilité aux sports nautiques.

Convaincus que l'expertise des futurs utilisateurs et utilisatrices est centrale lors du choix des équipements à acquérir et installer, les services de l'administration ont travaillé avec l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées (AVACAH). Ils ont également consulté d'autres organisations de la société civile.

3.2.2 Les équipements pour les seniors

Le postulat soulève également la question de l'accès aux rives du lac pour les seniors. Les besoins de cette population étant divers et variés, la Ville de Lausanne a porté une attention particulière, tout comme pour les PMR, à aménager des installations qui favorisent un accès autonome au lac. Les rives du lac sont, à l'instar de la plage publique de Vidy, équipées de rampes d'accès avec des mains courantes.

3.2.3 Du personnel formé dans les piscines publiques

Bien que pensées pour favoriser l'autonomie des utilisatrices et utilisateurs, les installations ne répondent qu'à une partie des besoins des personnes concernées. Une assistance s'avère parfois nécessaire lors de l'utilisation de ces installations et lors de la mise à l'eau. Afin de faire face à ce risque de non-recours, du personnel formé se tient à disposition dans les piscines publiques de Bellerive et de Mon-Repos. La présence du personnel est très bien perçue par les seniors et les personnes en situation de handicap. Elle renforce le sentiment de sécurité, offre un appui bienvenu et encourage le recours aux équipements. La plage de Bellerive, durant la période d'ouverture de la piscine, est par exemple très appréciée à cet égard. Les PMR et les seniors ainsi que leurs familles, sont ainsi invités et encouragés à pratiquer des activités physiques.

3.3 Moyens auxiliaires dans les piscines publiques

Les piscines lausannoises de Bellerive et de Mon-Repos offrent également des solutions facilitant l'accès à l'eau. Un système d'aide de mise à l'eau (TIRALO) est par exemple disponible à la piscine de Bellerive, permettant un accès au lac depuis la plage. Du personnel formé est à disposition pour accompagner les utilisateurs et utilisatrices pendant la période d'ouverture estivale. En outre, une main courante est disponible durant la période d'exploitation de la piscine de Bellerive. Elle facilite l'accès au lac pour les PMR. Enfin, les bassins sont accessibles à l'aide d'un système de mise à l'eau de type « lift » dont l'utilisation est également encadrée.

En outre, la piscine couverte de Mon-Repos dispose également de solutions d'accessibilité (lift et vestiaires adaptés). Ses installations et le parcours des PMR au sein de l'établissement ont été pensés avec les associations expertes en la matière. La Vaudoise aréna, complexe multisports financé conjointement par la Ville de Lausanne, bénéficie également de solutions similaires.

Enfin, les piscines de quartier lausannoises feront l'objet de rénovations dans les prochaines années. Une attention toute particulière sera portée à améliorer leur accessibilité et qu'elles soient dotées des moyens auxiliaires nécessaires.

3.4 Information au grand public

La visibilité des installations pour favoriser leur utilisation et par corolaire le bien-être du public-cible est aussi une dimension du postulat. Ainsi, chacun de ces aménagements a fait l'objet d'une communication officielle de la Ville de Lausanne. En outre, ils sont renseignés sur la plateforme de référencement la plus complète en Suisse (Ginto de Pro Infirmis). Les associations de Lausanne et régions participent également à diffuser l'information sur l'existence de ces solutions utilisées par leurs bénéficiaires. Elles sont proactives en formulant des recommandations d'ajustements techniques et des conseils d'utilisation. Dans une dimension moins sportive et plus sociale, la Ville de Lausanne soutient également le Groupe du lac et des loisirs pour invalide (GLLI) de façon pérenne, ainsi que de manière ponctuelle d'autres événements associatifs comme Handinautique organisé par Handisport. À noter qu'en rendant la pratique de la baignade plus accessible, la Ville développe aussi une nouvelle offre touristique pour les personnes en situation de handicap et les seniors.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat M. Musa Kamenica et consorts.

4. Impact sur le développement durable

Ce rapport-préavis soutient le développement durable parce que les solutions proposées contribuent à la pratique du sport et à la santé de la population.

5. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis a un impact direct pour les personnes concernées. Elles disposent ainsi de solutions adaptées et variées pour accéder au lac pour les loisirs, que ce soit la baignade ou la pratique de sports aquatiques. Aussi, ces installations contribuent à renforcer la participation de la population et la cohésion sociale autour des loisirs lacustres.

6. Aspects financiers

6.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2026/39 de la Municipalité, du 25 juin 2026 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse au postulat de M. Musa Kamenica et consorts « Plages accessibles-plages pour tous ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter